

DISCOURS
DE
L'HONORABLE F. G. MARCHAND

PREMIER MINISTRE

SUR LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Séance du 28 décembre 1897.

M. l'Orateur,

Je regrette profondément que nos adversaires n'aient pas cru devoir discuter ce projet de loi si important, à un point de vue plus élevé que celui qui a inspiré leur critique. De toutes les questions sur lesquelles nous puissions délibérer, l'instruction publique est pourtant celle qui devrait être jugée dans une indépendance complète de tout esprit de parti. A la dernière session, nous avons donné un exemple qui méritait d'être suivi. Lorsque l'honorable chef actuel de l'opposition, alors premier ministre, a soumis à la chambre sa loi relative à l'instruction publique, quelle a été notre ligne de conduite ? Quoique, dans notre opinion, la législation proposée par mon honorable ami fut insuffisante, nous avons compris que notre devoir était, tout en signalant cette insuffisance, de contribuer à l'adoption du bill proposé, parce qu'en somme, il devait favoriser, dans une certaine mesure, la cause sacrée de l'éducation. Nous n'avons pas considéré la question au point de vue d'un intérêt mesquin de parti.

J'avais le droit d'espérer, que, dans la circonstance plus importante qui nous occupe aujourd'hui, l'exemple que je donnais l'année dernière serait suivi. J'espérais que le chef de l'opposition serait heureux de nous donner son concours en faveur de la grande cause à laquelle nous devons tous nous dévouer. Il en a jugé autrement, et mon devoir est de défendre, contre sa critique, le projet de loi que nous avons pris la responsabilité de soumettre à cette chambre.